

La Loi sur le non-cumul a fait que désormais l'Assemblée Nationale sera privée de l'expertise permanente des Maires qui sont pourtant, par définition, les élus de proximité. En effet, les Maires ont connaissance en permanence de difficultés nouvelles conjoncturelles. Les anciens Maires, devenus Députés, sont éloignés de ce type d'informations. Il me semble que cette nécessaire Loi sur le non-cumul aurait pu permettre à une proportion de Maires de continuer à pouvoir enrichir les débats à l'Assemblée. Cette situation empêchera de porter des problèmes très concrets à la connaissance du Parlement.

Je propose que l'Association des Maires de France (AMF) puisse recevoir des contributions de Maires et les porter sous forme de contributions transmises à l'Assemblée et sous forme de Questions Écrites aux Ministres.

J'ai d'ailleurs un premier sujet d'importance à proposer :

Nous sommes en situation de canicule, les Maires ont des obligations de recensement des personnes âgées, handicapées, isolées, vulnérables, obligation de bienveillance et de secours. Sans ce réseau des Maires, la cohésion sociale ne serait pas possible dans notre pays.

Dans le même temps, il arrive que des personnes très pauvres, parce qu'elles n'ont pas payé leur facture, se voient couper leur électricité par EDF. Cela les met, en période de canicule, en situation de réel danger. J'ai connaissance de cas précis dans ma commune.

Je pense, que par la Loi, il devrait être fait interdiction aux fournisseurs de couper l'électricité en période de canicule comme en période de grand froid d'ailleurs. Il faut reconnaître là qu'il s'agit d'un produit de première nécessité qui devient vital en période critique.

Hervé Féron